



# DOSSIER DE PRESSE

**RENTREE SCOLAIRE 2015-2016**

---

**Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015**

**Collège Georges Nigremont, Crocq**

**Collège Martin Nadaud, Guéret**

**Collège Jules Marouzeau, Guéret**

# Un effort budgétaire important

## L'équipement des collèges

Depuis 2011, les crédits d'investissement matériel et mobilier, jusqu'alors octroyés sous forme de subventions individuelles à chaque collège, sont globalisés et gérés sous la forme d'un marché départemental. Les achats sont réalisés après un recensement préalable des besoins et la définition de priorités communes aux établissements. Le Département consacre ainsi une enveloppe globale d'environ 165 000€ à ces acquisitions (budget 2014), qui concernent le mobilier scolaire et administratif, mais aussi les équipements de restauration à renouveler et les salles de sciences.

## Le fonctionnement des collèges

En 2015, une somme de **1,67 M€** a été répartie entre les 18 collèges pour régler leurs dépenses de fonctionnement courant (chauffage, électricité, gaz, contrats d'entretien, déchets ménagers, dépenses administratives, etc.). A cette enveloppe annuelle s'ajoute une dotation spécifique pour l'Education Physique et Sportive de **37 850 €**, partagée entre 16 collèges (les cités mixtes n'étant pas concernées par la dotation EPS). Cette dotation finance les équipements sportifs et leur maintenance, ainsi que les équipements sportifs vestimentaires et les déplacements liés à la pratique sportive en établissement.

En cours d'année des crédits complémentaires sont disponibles sur demande motivée des établissements pour financer des situations d'urgences, liées à des sinistres.

## Les interventions du service Restauration

FDSH : le fonds départemental des services d'hébergement finance l'entretien, la réparation et le remplacement du matériel affecté aux services de restauration et d'hébergement des collèges.

Une enveloppe de **20 000 €** est prévue pour l'année 2015.

Autocontrôles sanitaires : depuis janvier 2010, la Direction de l'Education et des Sports du Conseil Départemental assume directement les frais des autocontrôles organisés dans les restaurants scolaires par le Laboratoire départemental d'Analyses. Une convention cadre a permis d'harmoniser les fréquences des prélèvements pour l'ensemble des collèges, avec une surveillance accrue pour les restaurants soumis à l'agrément européen de cuisine centrale (Boussac, Bourgneuf, Chambon-sur-Voueize et Dun-le-Palestel). Les analyses de légionelles sur le réseau d'eau chaude ont également été mises en place dans tous les établissements. Cette opération globale mobilise chaque année une enveloppe de l'ordre de 15 000€ (budget 2015).

## Les actions en faveur des collégiens

Aide à la restauration des collégiens : lors de la séance plénière du 30 juin 2014, l'Assemblée a adopté un nouveau règlement d'aide à la restauration en remplacement du dispositif de bourses départementales. Désormais le montant de l'aide départementale prend en compte la bourse nationale. Les familles se voient notifier non plus un montant annuel d'aide, mais un tarif applicable à l'enfant, après déduction des aides nationales et départementales. Ainsi pour un collégien bénéficiaire, la nouvelle aide départementale peut varier de 0,05€ à 2,50 €.

Le Département a choisi de recentrer son dispositif sur son public cible : les collégiens creusois. La phase 1 du déploiement - mise en œuvre depuis septembre 2014 - concernait les collèges de Crocq et Nadaud-Guéret. Les autres établissements sont concernés à compter de cette année.

Collège au cinéma : le Conseil Départemental prend en charge les frais de transport et de billetterie des élèves qui se rendent au cinéma dans le cadre de leur parcours scolaire, dans la limite d'un film par élève et par trimestre. Une subvention de **7 100 €** a également été versée à l'UFOLIM du Limousin qui assure la coordination de cette opération.

Collège au théâtre : Pour les scènes théâtrales creusoises, le Conseil Départemental prend en charge les frais de billetterie à hauteur de 3,10 € par élève et les frais de transport. En 2014, 2 347 entrées ont été financées, pour une enveloppe globale (billetterie et transport) de **11 875 €**, et pour les spectacles proposés par la Scène nationale d'Aubusson, La Fabrique à Guéret et le Centre culturel Yves Furet à La Souterraine.

Collège au patrimoine : l'intervention du Conseil Départemental porte sur la prise en charge de la totalité des frais de déplacement pour les collèges, à raison d'une sortie par an et par classe maximum, dans la limite des crédits disponibles. 24 sites patrimoniaux ont été intégrés à ce dispositif. 778 élèves de 10 collèges ont bénéficié de ce dispositif au cours de l'année scolaire 2014/2015.

Dictionnaires et calculatrices pour les élèves de 6<sup>ème</sup> : cette année encore, tous les collèges recevront au cours du 1<sup>er</sup> trimestre des dictionnaires « Le Robert collège » qui seront remis à tous les élèves de 6<sup>ème</sup>. Cette aide existe depuis 2007. Ils seront également dotés d'une calculatrice, comme c'est maintenant le cas depuis 2011. Ces deux actions représentent une dépense globale de **25 517 €** en 2014.

### Les actions en faveur des écoliers

Allocations cantine : ces allocations favorise la fréquentation des cantines des écoles creusoises, en venant en aide aux enfants des familles les plus défavorisées. Le montant de l'allocation dépend du quotient familial. Elle est versée aux gestionnaires des cantines et vient en déduction des sommes facturées aux familles.

Classes de découverte : une aide forfaitaire départementale de 5,30€ par écolier et par jour est versée aux établissements pour les séjours à l'étranger organisés sur une durée au moins égale à 4 jours. Les séjours en Creuse sont subventionnés à hauteur de 2,50€ par écolier et par jour (en journées continues ou discontinues). Ce sont 679 écoliers qui ont bénéficié de cette aide (2014) pour un montant total de **18 935 €** (2014).

### Les actions en faveur des étudiants

Les bourses à la mobilité européenne et à la mobilité internationale : ces dernières sont allouées aux étudiants (moins de 30 ans, parents domiciliés en Creuse) pour financer leurs stages ou séjours effectués en Europe pendant plus de 3 mois, dans le cadre d'un programme communautaire SOCRATES ou LEONARDO. Le montant de la bourse, allouée sans condition de ressources, s'élève à 110 € par mois de séjour dans la limite de 1 100€ par étudiant, pour l'Europe ; à 360€, quel que soit le lieu ou la durée du séjour, pour l'international. L'an dernier, les dossiers acceptés s'élevaient à **5 830 €**.

Subvention pour l'IUP d'Ahun : une somme de **63 350 €** a été attribuée au lycée agricole d'Ahun pour le fonctionnement du pôle d'enseignement supérieur (licence et master professionnels « valorisation du patrimoine rural », ainsi que la licence professionnelle « diagnostic et aménagement des ressources en eau »).

Subvention pour l'ESPE (ex-IUFM) de Guéret : en 2014, une somme de **60 000 €** a été attribuée pour financer le fonctionnement de cette structure du Pôle universitaire de Guéret.

Subventions pour l'antenne CNAM de Guéret : en 2014, une somme de **12 500 €** a été attribuée pour financer le fonctionnement de l'antenne du CNAM (conservatoire national des arts et métiers) ouverte au Pôle universitaire de Guéret.

DUT carrières sociales : une somme de **15 000 €** a été attribuée pour financer le fonctionnement du DUT carrières sociales créé l'an dernier, en partenariat avec l'université de Limoges et la communauté d'agglomération du Grand Guéret.

# Des aides au sport scolaire

## Les sections sportives des collèges

Dans le cadre de la politique sportive, le Conseil Départemental soutient « les structures de formation au sein desquelles les jeunes talents peuvent concilier la pratique régulière de leurs activités et la poursuite de leurs études ».

Pour la rentrée scolaire 2015-2016, onze sections sportives sont en fonctionnement au sein des collèges du département :

- collège Marouzeau de Guéret (football) depuis septembre 2003,
- collège Marouzeau de Guéret (VTT) depuis septembre 2006,
- collège de St Vaury (basket-ball) depuis septembre 2007,
- collège de La Souterraine (handball) depuis septembre 2008,
- collège Nadaud de Guéret (natation) depuis septembre 2009,
- collège d'Aubusson (basket-ball) depuis septembre 2011,
- collège de Bonnat (badminton) depuis septembre 2012,
- collège de Parsac (golf) depuis septembre 2013,
- collège Marouzeau de Guéret (football féminin) depuis septembre 2014,
- collège d'Ahun (rugby féminin) depuis septembre 2014,
- Collège de Bourgneuf (tennis) depuis septembre 2015.

Le Conseil Départemental participe à la prise en charge des frais de transports de ces structures. Ces sections sportives font l'objet d'un conventionnement triennal multipartite avec l'Etat (DDCSPP), les collectivités (mise à disposition des installations sportives), le mouvement sportif (Ligue, comité départemental et club), les médecins référents et les collèges.

## L'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)

Le Conseil Départemental participe aux frais :

- de fonctionnement du comité départemental UNSS (2 850 € en 2015),
- de déplacements des associations sportives des collèges affiliées à l'UNSS au sein des établissements (10 700 € en 2014),
- d'organisation des championnats de France en collège se déroulant en Creuse (volley-ball en 2012, rugby en 2010, football en 2008 et 2014, tir en 2007).

## Plan Piscine et équipements sportifs

L'Assemblée Plénière du Conseil Général du 29 juin 2009 a validé les conditions permettant l'accès aux piscines pour tous les 6<sup>èmes</sup> des collèges creusois (pour 12 séquences). Les frais de transports et d'entrées (locations des bassins auprès des collectivités concernées) sont intégralement pris en charge par la collectivité depuis le 1er septembre 2009.

Depuis la rentrée scolaire 2011-2012, tous les établissements bénéficient de ce dispositif. Pour rappel, près de 40% des collèges ne pouvaient bénéficier auparavant d'un accès à l'enseignement de la natation faute de créneaux horaires disponibles ou de coûts trop élevés.

6 conventionnements en vigueur (dont 2 hors département).

- Budget « transport » : **30 073 €** (année scolaire 2013-2014)
- Budget « location des bassins » : **40 713,60 €** (année scolaire 2013-2014)

D'autre part, les équipements sportifs utilisés par les collégiens qui sont gérés par d'autres collectivités (communes, communautés de communes, syndicat de gestion) font l'objet d'une location depuis le 1er janvier 2010 afin de participer aux frais de fonctionnement de ces installations. Des tarifs départementaux ont été fixés en fonction du type d'équipement et de leurs surfaces d'évolution. Des conventions tripartites (Conseil Départemental, collèges et gestionnaires des équipements) ont été signées, celles-ci précisant les relations et les conditions de mises en œuvre de ce dispositif.

37 équipements utilisés - 19 collectivités conventionnées.

Budget dédié : **89 616 €** (année scolaire 2013-2014).

# Transports scolaires

## Un budget de plus de 9,3 M €

Le Conseil Départemental, autorité organisatrice des transports sur le territoire départemental, assure l'organisation, la gestion et le financement des transports sur la Creuse pour un budget de plus de **10,3 M €** votés au budget 2015. Cela inclut les transports de voyageurs, les transports scolaires et le transport des élèves et étudiants handicapés.

Pour le transport scolaire :

- **7 M € pour les circuits scolaires**, concernant 7 500 élèves des écoles, collèges et lycées ; le Département finance ainsi 85% de la dépense totale des familles (cette somme comprend les surcoûts liés à la réforme des rythmes scolaires, dont l'effet induit a été évalué à 700 000€) ;
- **1,5 M € pour le réseau TRANSCREUSE** de 21 lignes régulières (tarification unique 2€) ;
- **800 000 € pour le transport des élèves handicapés**, concernant une centaine d'élèves pour lesquels la prise en charge financière est de 100%.

Pour accomplir sa mission, le Conseil Départemental s'appuie sur un réseau de 75 organisateurs secondaires (communes, communautés de communes, syndicats). Au total, il gère 450 circuits scolaires à travers tout le département, alimentés par une flotte de 300 véhicules parcourant environ 28 000 km par jour.

## La sécurité dans les transports scolaires

Dans le cadre de l'opération de sensibilisation à la sécurité routière, une campagne annuelle a été lancée afin de permettre la sensibilisation de 900 élèves de 6<sup>ème</sup> aux risques liés au transport scolaire (cours théorique avec vidéo projection, exercices d'évacuation des cars chronométrés et remise de gilets fluorescents pour assurer leur sécurité aux points d'arrêts). Le Département intervient également dans les écoles primaires sur demande des maires et directeurs d'écoles.

Concernant l'équipement des points d'arrêts, le Conseil Départemental poursuit son programme d'implantation des abribus sur le territoire départemental pour un coût annuel de **45 000 €**. **En matière de sécurité des élèves transportés il faut noter que la totalité du parc d'autocars est équipée de ceintures de sécurité** depuis la rentrée de septembre 2009.

# Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE)

## Informatisation des collèges

La collectivité, a finalisé début 2015 le remplacement des ordinateurs mis en place lors du lancement du plan d'informatisation des collèges, en modernisant plusieurs salles informatiques ainsi que les postes des secteurs administratifs et ceux dédiés aux agents de la collectivité. Le parc installé, et maintenu par la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication, s'élève aujourd'hui à près de **1 600** machines, soit un ratio enviable d'**un ordinateur pour 3 élèves**.

Le Département continue parallèlement à proposer aux chefs d'établissements l'enlèvement des D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) en lien avec l'ADAPEI de Guéret qui effectue sur place le démantèlement des matériels et l'envoi vers les filières de recyclage. Cette structure a traité en 2014 près de **3 tonnes de déchets** collectés dans les collèges creusois.

Après les salles de sciences d'Ahun et Bénévent-l'Abbaye, il est également envisagé d'équiper d'un tableau numérique interactif, la salle qui sera construite dans les prochains mois au collège de Dun-le-Palestel (soit une soixantaine installée au total) et d'accompagner l'expérimentation d'un chariot mobile, équipé d'ordinateurs portables, à Chambon-sur-Voueize.

La mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail (ENT) Elie va se poursuivre cette année pour plus de 1500 collégiens, leurs parents et les enseignants des établissements utilisateurs. Par ailleurs, **le Département a décidé de s'associer au plan numérique pour l'éducation (200 EPLE retenus au niveau national) pour l'expérimentation de tablettes en dotant les élèves de 5ème du collège de Bénévent l'Abbaye ainsi que leurs professeurs.**

## Infrastructures de communication

Tous les établissements du département bénéficient d'un accès haut débit financé par le Conseil Départemental ainsi que d'un réseau interne qui dessert chaque salle de classe. La collectivité procède également au changement des autocommutateurs, supportant l'ensemble des lignes téléphoniques des collèges arrivant en fin de vie (Chénérailles et Saint-Vaury, prévus en 2015, après ceux de Crocq et de Bonnat remplacés en 2014).

Afin de prendre en compte le développement des usages numériques et notamment l'utilisation accrue des ressources pédagogiques en ligne, la collectivité va profiter des opportunités offertes par le déploiement de la fibre optique sur le territoire et raccorder d'ici deux ans l'ensemble des collèges de la Creuse.

Les différents domaines d'intervention du Département en faveur du numérique dans les collèges ont représenté l'année écoulée un engagement financier de **241 097 €**. Rappelons aussi que la direction informatique du Conseil départemental assure le bon fonctionnement et les réparations des équipements mis à la disposition de la communauté éducative par la présence quotidienne de deux techniciens dédiés à ce secteur.

# Travaux dans les collèges

## Maitrise des dépenses énergétiques

Dans le cadre de la mise en application de son Agenda 21, le Conseil Départemental a souhaité réaliser un audit énergétique de l'ensemble des collèges creusois en partenariat avec l'ADEME dans le but d'établir un programme pluriannuel de travaux et d'actions à la faveur de la maîtrise des dépenses énergétiques. Ces audits dont le montant total est estimé à **140 000 €** démarreront cet automne.

Dans le même temps, le Département s'est d'ores et déjà engagé dans un programme pluriannuel de grosses réparations au clos-et-couvert des bâtiments avec notamment pour 2015 des travaux de remplacement de menuiseries extérieures pour les collèges de Bénévent-L'abbaye, Jules Marouzeau de Guéret et Saint-Vaury (**150 000 €**).

## Modernisation du patrimoine

Au titre de la modernisation du patrimoine scolaire, le Département a souhaité maintenir son effort sur les espaces fonctionnels des collèges qui nécessitent des adaptations permanentes aux nouveaux enjeux pédagogiques. Il s'agit d'offrir aux collégiens un environnement adapté et favoriser ainsi les conditions de travail des professionnels de l'enseignement. Dans ce cadre, les travaux de construction d'une salle d'évolution ont démarré cet été au collège de Parsac, seul établissement qui ne bénéficiait pas de locaux adaptés à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, pour un coût total estimé à **1 250 000 €**. Les études relatives à la restructuration du collège de Bourgneuf se poursuivent en 2015 pour un montant de **275 000 €**.

## Entretien technique

Le Conseil Départemental poursuit ses interventions en matière d'entretien technique dans les collèges pour un montant global de **172 000 €** en 2015, afin de maintenir en parfait état de fonctionnement l'ensemble des locaux.

## Accessibilité

L'année 2015 est marquée par la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) du Conseil Départemental de la Creuse conformément à la réglementation Accessibilité concernant l'ensemble des Etablissements Recevant du Public du Conseil Départemental dont les collèges. Cet agenda planifie sur 9 ans les travaux nécessaires pour permettre notamment un meilleur accès au service public des personnes en situation de handicap.

# Agrilocal23

## Favoriser les circuits courts et la qualité des repas

Dans le cadre de sa politique de développement durable qui constitue un des volets de son Agenda 21, que le Conseil Départemental s'est engagé dans la mise en place de la plate-forme Internet [www.agrilocal23.fr](http://www.agrilocal23.fr).

Cette initiative résulte d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le Pays de Guéret et le CFPPA d'Ahun. Elle vise à lever les obstacles à l'émergence de filières, à fédérer les acteurs de l'offre et ceux de la demande. La plate-forme [www.agrilocal23.fr](http://www.agrilocal23.fr), totalement gratuite pour ses utilisateurs et gérée par le Conseil Départemental, est dédiée à la mise en relation entre les producteurs et fournisseurs de produits agricoles d'une part, et les acheteurs de la restauration collective d'autre part. Aux uns de faire leurs offres ou de répondre à des demandes, aux autres d'exprimer des demandes ou de saisir les offres.

Cette plate-forme, qui a été testée l'année passée dans les collèges d'Auzances, Bourgneuf, Châtelus-Malvaleix et Martin Nadaud Guéret, pourra se généraliser à l'ensemble des établissements en 2015.